

Documents d'époque

Volume 7, numéro 1-2 (37-38), janvier-avril 1965

1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30023ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1965). Documents d'époque. *Liberté*, 7(1-2), 76-93.

Documents d'époque

Lettre du Chevalier de Lorimier écrite de la Prison de Montréal en date du 14 février 1839: publiée in "Notes d'un condamné politique de 1838" par F. X. Prieur, librairie St-Joseph, Montréal 1884.

Le public et mes amis en particulier attendent peut-être une déclaration sincère de mes sentiments: à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour: l'intérêt et les passions expient avec ses dépouilles mortelles. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à son créateur, je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on ne présentât mes sentiments sous un faux jour: on sait que la mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expier sur l'échafaud ma conduite politique pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications et je le fais d'une manière vraie et solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud environné d'une foule stupide et insatiable de sang, mais dans le silence et les réflexions du cachot. Je meurs sans remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchaînées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque toutes les mesures populaires et toujours avec conviction

et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes, nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortunes, mon cœur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir: mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assure. Voilà ce qui me remplit de joie, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie d'une révolution sanglante. Le paisible canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent, tout concourt à ce but, les exécutions mêmes, le sang et les larmes versés sur l'autel de la liberté arrosent jusqu'aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles du Canada. Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes. Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite, si le succès eût accompagné ses tentatives, on eût honoré ses actions d'une mention honorable. "Le crime fait la honte et non pas l'échafaud". Des hommes d'un mérite bien supérieur au mien m'ont battu la triste carrière qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants, vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour maintien; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelquefois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de l'infortune. Quant à vous mes compatriotes, peuple, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous sont utiles. Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du Gouvernement Anglais... Je n'ai plus que quelques heures à vivre et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et ceux dus à mes compatriotes; pour eux je meurs sur le gibet et de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes en-

fants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant: VIVE LA LIBERTE, VIVE L'INDEPENDANCE!

Chevalier de Lorimier

* Chevalier de Lorimier est monté sur l'échafaud de la Prison de Montréal, au Pied-du-Courant, à l'aube du 15 février 1839.

* * *

DE LORIMIER

SON ACTIVITÉ

"Dans l'élection du quartier ouest de Montréal en 1832, élection où les bâtons, les pierres et les balles jouèrent un si grand rôle, De Lorimier fut un des partisans les plus enthousiastes et les plus utiles du candidat des patriotes, M. Tracey. Plus d'une fois sa vie fut en danger, un jour une balle brisa le manche du parapluie qu'il portait à la main. Il prit encore une part plus active aux élections générales de 1834 en faveur des candidats qui approuvaient les 92 résolutions.

Nommé secrétaire de presque toutes les assemblées qui précédèrent l'insurrection et du comité central chargé de surveiller les actes du gouvernement et de diriger les comités et la campagne, il déploya une grande activité et un esprit remarquable d'organisation. Santé, repos, clientèle et fortune, il sacrifia tout à la cause libérale. Dans la bagarre qui eut lieu entre le Doric Club et les Fils de la liberté, il se conduisit bravement et reçut une balle dans la cuisse.

Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il s'en alla dans le comté des Deux-Montagnes se mettre sous les ordres de Chénier pour organiser la résistance. Il était à Saint-Eustache, le 14 décembre, mais croyant que la résistance était inutile, il fut un de ceux qui conseillèrent à Chénier de mettre bas les armes.

Quand il vit que ses instances étaient inutiles, il partit pour Saint-Benoît, et de là se dirigea vers les États-Unis en passant par Trois-Rivières.

Il était l'un des chefs de l'expédition du 28 février que les autorités américaines firent avorter en arrêtant les armes et les munitions des patriotes. Il retourna à Plattsburgh où sa femme alla le rejoindre et vécut avec lui jusqu'au mois d'août.

Il rentra plusieurs fois dans le pays pour visiter les patriotes des Deux-Montagnes et de Beauharnois et préparer le mouvement du mois de novembre 1838. Personne plus que lui n'était convaincu du succès de ce mouvement, personne ne croyait avec plus d'enthousiasme à la réalisation du beau rêve qui lui faisait entrevoir l'indépendance du pays. Il communiquait aux autres sa confiance et leur inspirait l'ardeur qui l'animait.

Il était à Beauharnois, le 3 novembre, lorsque, les bureaucrates de ce village furent arrêtés et que les patriotes s'emparèrent du bateau à vapeur Brougham. Il passa plusieurs jours au camp Baker où les patriotes reçurent l'ordre de se concentrer à Napierville. Mais rendus à la Pigeonnière, ils apprirent la défaite de Robert Nelson, à Odelltown, et décidèrent de se disperser. Les uns retournèrent à Beauharnois et les autres sous la conduite de de Lorimier, se dirigèrent vers les États-Unis.

Près de la frontière, De Lorimier et ses compagnons passèrent à une portée de fusil d'un corps de garde qui tira sur eux. De Lorimier au lieu de continuer son chemin avec les autres, eut la malheureuse pensée de revenir sur ses pas, il s'égarait et fut arrêté, le matin du 12 novembre. Conduit à pied à Napierville et de là à la prison de Montréal, il comparait devant la cour martiale, le 11 novembre, avec les chefs du soulèvement de Beauharnois.

(in *Les Patriotes*, par L.O. David, p. 238)

Lettre de Delorimier à sa soeur.

Ma chère soeur,

“Notre prison offre aujourd’hui un aspect terrible; immédiatement sous nos yeux les valets altérés de sang d’un gouvernement cruel et despotique s’occupent joyeusement à dresser l’échafaud sur lequel doivent d’abord périr deux de nos braves compatriotes qui seront suivis d’un plus grand nombre. Les deux infortunés et généreux patriotes qui doivent être sacrifiés demain, sont messieurs Joseph-Narcisse Cardinal, notaire public, et Joseph Duquet. Francis Maurice Lepailleur et Maurice Thibert qui ont été condamnés dans le même temps ont obtenus un sursis. Ils sont tous de Chateauguay. A chaque minute je m’attends à être séparé de mes compagnons de prison et d’être mis dans une autre pièce pour y attendre mon procès qui aura probablement lieu bientôt. L’échafaud dressé devant moi ne jette pas de terreur dans mon âme, car depuis longtemps je suis résigné à mon sort. La plateforme est érigée au-dessus de la porte principale de la prison. On la peut voir de la rue près des grands arbres qui sont au sud. J’espère que lorsqu’arrivera le jour où le sanguinaire gouverneur de cette province ordonnera qu’on m’ôte la vie sur l’échafaud, toute ma famille et tous mes amis viendront me voir rendre le dernier soupir, ce que je ferai avec joie pour relever mon pays de sa dégradation politique actuelle. Je prends la liberté de les inviter dès maintenant; peut-être ne le pourrai-je pas plus tard. Je puis les assurer qu’ils n’auront pas lieu de craindre que je montre un signe de faiblesse, mais qu’au contraire ils me verront calme et serein, marcher avec courage vers ma tombe prématurément creusée. J’ai dit que depuis longtemps je suis préparé au sacrifice de ma vie; oui, de ma part le sacrifice est volontairement fait; mais il y en a un plus grand que je ne puis faire, et je crains de ne le pouvoir jamais, c’est d’avoir à abandonner une femme et des enfants que je chéris, que j’idolâtre et que j’estime mille fois plus que mon existence en ce monde. Comment puis-je volontairement renoncer à l’attachement qui me lie à eux? C’est complètement impossible! Hé! ma chère et bien-aimée Henriette va-t-elle recevoir le coup terrible qui l’attend? Je souhaite, ma chère soeur, que vous essayiez tous le moyens de la consoler et de la porter à jeter le voile noir de l’oubli sur la mémoire d’un époux qui l’aimait si tendrement. Mais O Dieu! que dis-je? Non, non, elle n’oubliera jamais son malheureux et tendre époux! Non,

non, elle gardera sacrée la mémoire de son compagnon bien-aimé. Mais que va-t-elle devenir, elle et mes chers petits enfants? Quel sera leur sort? Je vais les laisser sans fortune, sans protection? Qui les soutiendra? O Dieu! ces pensées rendent mon agonie terrible. A qui puis-je recommander ces tendres objets de mon amour? O mes compatriotes, je vous confie mes enfants. Je meurs pour la cause de mon pays, de votre pays; ne souffrez donc pas que ceux que je suis obligé de quitter, souffrent de la pauvreté après ma mort! C'est probablement ma chère soeur, la dernière fois que je pourrai vous écrire. Recevez donc, ma chère soeur, le dernier adieu de votre frère le plus affectionné et le plus infortuné. Mes tendres amitiés à tous mes amis. Soyez heureux conservez votre courage. Quant à moi, je suis calme et plein de force. Adieu pour toujours.

Votre tendre frère.

Chevalier de Lorimier.

LETTRE À UNE DAME (Publié in *Les Patriotes*, par L.O. David, p. 261)

Quand je serai parti, vous vivrez encore. Dans quatre heures je mourrai sur l'échafaud érigé par les ennemis de notre chère patrie. Oh quels mots enchanteurs je viens de prononcer! — "Ma patrie" O ma patrie! à toi j'offre mon sang comme le plus grand et le dernier des sacrifices que je puisse faire pour te délivrer du joug odieux de tes traîtres ennemis. Puisse le Tout Puissant agréer mon sanglant sacrifice! Vous verrez des jours meilleurs. Cette conviction intime et l'espoir que vous, madame, votre mari et tous mes amis, penserez quelques fois à moi, quand je ne serai plus, seront pour moi une source de consolation et de force dans les dernières tortures de l'agonie. La grande cause pour laquelle je suis à la veille de souffrir, triomphera.

Adieu, madame, Soyez heureuse ainsi que votre mari, vous le méritez tous deux. C'est le voeu d'un homme qui dans quelques heures aura sacrifié sa vie au salut de sa malheureuse patrie et à la liberté qu'il préfère à la vie. Je vous dis encore une fois adieu, madame.

Votre malheureux mais sincère ami,

Chevalier de Lorimier.

LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE EN PRISON

"Le comité central de l'organisation secrète des Chasseurs avait ses réunions dans le bureau de John McDonell, avocat, rue

St. Vincent, et avait pour but de fournir l'argent aux chefs de l'insurrection. Malhiot, le principal organisateur des paroisses du Saint-Laurent, et qui occupait le grade de Grand-Aigle, dans la société des Chasseurs, venait souvent visiter le comité et s'en retournait avec l'argent souscrit. Les principaux membres de ce comité étaient: McDonell, François Mercure, Lemaître, Célestin Beausoleil, Féréol Therrien, Guillaume Lévesque et David Rochon, deux jeunes gens employés au bureau du shérif.

MM. Georges de Boucherville, Richard Hubert, Féréol Peltier, et plusieurs autres citoyens importants de Montréal, favorisaient le mouvement, et aidaient le comité sans avoir prêté le serment nécessaire pour faire partie de l'association.

Le secret des délibérations du comité fut si bien gardé, et toutes les précautions si bien prises, que les autorités, malgré tous leurs efforts et leurs vigilance, ne purent mettre la main, à Montréal, sur ceux qui s'étaient le plus compromis. Elles se vengèrent en arrêtant au hasard et sur simple soupçon un grand nombre de personnes distinguées, dont la plupart ne connaissaient rien de l'affaire.

Dès le 4 novembre, le dimanche, aussitôt qu'on eut appris ce qui se passait à Beauharnois et à Laprairie, on arrêta M. Lafontaine à son bureau où il était tranquillement occupé à travailler avec son associé, M. Berthelot, et on le conduisit au corps de garde. M. Girouard de St. Benoit, et Pierre Badeaux, de Montréal, étant allés dans l'après-midi, à la maison de M. Lafontaine, pour s'enquérir des circonstances de son arrestation, furent eux-mêmes arrêtés et conduits au poste. Vers cinq heures ils se trouvèrent une trentaine au corps de garde, entr'autres MM. D.B. Viger, Fabre, J. Donegani, H. Desrivières, Le Dr. Lusignan, D. Chopin, et Pierre de Boucherville. De là on les conduisit à la prison actuelle, au Pied-du-Courant. Le 6 et les jours suivants, on procéda à d'autres arrestations, et M. Berthelot, (aujourd'hui), qui se croyait sauvé et n'avait rien à se reprocher, fut obligé d'aller rejoindre son associé, M. Lafontaine. Comme on ne pouvait rien prouver contre ces citoyens, on les relâcha au bout de quelques jours, à l'exception de M. Viger, qui ne voulut pas sortir avant d'avoir été confronté avec ses accusateurs. On ne lui accorda pas, bien entendu, ce qu'il demandait, et il lui fallut bien quitter la prison."

(In *Les Patriotes*, par L.-O. David, p. 182).

DOCUMENT INEDIT

Adresse : Georges Cadieux Esqr, Notary
Montréal

A A. Buchanam, Ecr, D. Fisher, Er, John Bleakley, Er, et G.
Weikes, Er, Avocats

Messieurs

En réponse à votre prétention de m'interroger, je vous déclare qu'il m'est impossible de concevoir en vertu de quelle autorité légale vous assumez cette protection. Il serait absurde de penser que vous me forcez à venir comme témoin devant vous. Traîné de force dans cette prison le quatre novembre dernier, ce ne peut être que comme prisonnier et par conséquent comme accusé que vous voulez sans doute essayer à (sic) m'interroger. Dans ce cas, mon opinion est qu'un des objets réels de votre prétendue enquête est de m'exposer moi et les autres prisonniers amenés (sic) devant vous, à nous incriminer. C'est fouler aux pieds, tout ce que les lois anglaises, la justice, la morale ont de plus sacré. Le chef de l'Exécutif dont vous agissez sans doute comme subdélégués, quoiqu'illégalement, sait déjà ou doit déjà savoir que ma détention et celle d'un grand nombre d'autres, dans cette prison, sont illégales, immorales, injustifiables sous tous les rapports, et, pour plusieurs d'entre nous le fruit de la malice, de la haine et de la vengeance, et qu'elles ont eu lieu dans la vue d'opérer notre ruine et celle de nos familles.

Votre prétendue enquête n'a été avisée que comme un piège tendu à l'innocence des prisonniers, en ce qu'entr'autres elle a aussi pour objet d'essayer à pallier, après coup, l'emprisonnement tyrannique et illégal d'une foule de citoyens auxquels le gouvernement n'a encore pu et ne peut encore rien imputer, nonobstant tous les moyens à sa disposition. Je persiste dans le contenu de ma lettre du trois du courant, adressée à Son Excellence Sir John Colborne, et dans laquelle je lui demande solennellement mon procès ou ma liberté pleine et entière.

Pour les raisons ci-dessus, je refuse de reconnaître et nie les pouvoirs ou la juridiction que vous prétendez exercer de la part de l'Exécutif.

Prison de Montréal, ce 10 décembre 1838

Signé L. H. La Fontaine

DOCUMENT INEDIT

Précis de la conversation entre L.H. LaFontaine, prisonnier, et mess. Buchanan, Fisher, Bleakley et Weekes, assumant le titre de commissaires pour l'examen des prisonniers politiques, laquelle conversation a eu lieu dans la prison de Montréal, le 10 décembre 1838, en présence de Mess. D.B. Viger et Charles Mondelet, aussi prisonniers.

Mr Fisher — Avez-vous préparé par écrit vos réponses à cet examen?

Mr LaFontaine — D'abord je veux savoir pourquoi vous m'avez fait venir ici.

Mr F. Buchanan — Nous ne le savons pas.

Mr LaFontaine — Et moi encore moins.

Mr Fisher — Vous êtes appelé à faire votre déclaration.

Mr LaFontaine — Sur quoi et sur quels faits?

Mr Fisher — Nous voulons avoir votre déclaration sur les événements récents.

Mr LaFontaine — Dans ce cas, je dois demander si c'est comme témoin, espion ou accusé, que vous entendez m'interroger. (1)

Mr Fisher — C'est comme accusé.

Mr LaFontaine — Dans ce cas veuillez me dire de quoi je suis accusé et par qui je l'ai été.

Mr Fisher — Je n'en sais rien.

Mr Buchanan — Ni moi non plus; cependant il paraît par les livres que vous êtes ici sur soupçon de trahison.

Mr LaFontaine — Par quels livres, s'il-vous-plaît? et par qui cette accusation est-elle portée?

Mr Buchanan — Oh! il n'y a rien. Il n'y a pas *d'affidavit* contre aucun de vous, et nous n'avons aucun document pour le montrer.

Mr LaFontaine — C'est bien messieurs, je prends acte de la déclaration que vous venez de faire qu'il n'y a ni accusation, ni aucun *affidavit* contre nous. Puis, voici ma réponse à l'examen que vous prétendez me faire subir.

Telle est en substance cette conversation pendant laquelle Messr Bleakley et Weekes ont gardé le silence.

Je certifie vraie la substance
de cette conversation telle que ci-dessus rapportée.
10 décembre 1838

Charles Mondelet

(1) C'est le mot "délateur" que je voulais employer, cependant j'ai fait usage du mot "espion".

L.H. LaFontaine

LES SANGUINET —

Ils étaient tous deux pères de famille, à l'aise et très estimés de leur concitoyens. L'aîné s'appelait Ambroise et avait trente-huit ans; l'autre portait le nom de Charles et avait trente-six ans. Ambroise demeurait à Saint-Constant, et Charles à Saint-Philippe. Le premier était gras et grand, l'autre beaucoup moins grand, trapu et vigoureux.

Le 3 novembre, ils agissaient, Ambroise comme capitaine, et Charles comme lieutenant, dans la troupe de Joseph Robert.

X X X

Lettre de Ambroise Sanguinet, cultivateur de St-Philippe, qui a été exécuté le 18 janvier 1839. La lettre a été écrite de la Prison de Montréal en date du 16 janvier et est conservée à la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal.

Prison de Montréal le 16 janvier 1839

Chers enfants

Recevez les dernières paroles de votre cher père, et ne les oubliez pas. Je vous donne ma bénédiction de tout mon coeur, que Dieu et la Ste-vierge vous bénissent comme je vous le souhaite. Ayez bien soin de votre salut n'ayez jamais honte d'observer et de faire votre religion comme il faut, tenez vous toujours en état de grace autant que possible, ne négligez pas votre confession, aussitôt que vous aurez quelque chose qui vous reprochera sur la conscience courez vite vous en confesser et ne le négligez pas, car plus vous retarderez, plus vous en ramasserez, et plus ça vous coutera, et ce qui pourrait peut-être la cause de la perte de votre ame. Mes chers et tendres enfants prenez exemple sur moi dans l'âge aussi tendre comme vous êtes. Vous avez vu comme je me suis comporté, que j'ai négligé ma religion, que je n'ai donné que presque de mauvais exemple à vous autres mes chers enfants

et presque à tout le monde, ce qui est peut-être la cause que je vais perdre la vie sur l'échafaud, au lieu que si j'avais observé notre Ste-Religion tel que tout Chretien peut et est obligé de le faire, je ne serais peut-être pas obligé de quitter pour toujours une Epouse et cinq enfants chers, dans le bas age. Mes chers enfants je vous recommande d'écouter et obeir à votre tendre et chere mere; la meilleure des meres, de lui obéir en toutes choses et de lui rendre tous les services possibles. Mes chers enfants j'espere que vous m'écouteriez dans mes dernieres paroles. Soyez toujours unis et de bonne accord entre vous autres mes chers enfants, car si vous vivez dans l'union, vous serez riche sur la terre et vous jouirez du bonheur éternel dans le Ciel. Mes chers enfants ayez soin de prendre conseil de votre mere en toute chose, ayez bien le soin de respecter vos parents et toutes les personnes respectables, surtout les vieilles personnes. Regardez mon oncle Louis Sanguinet qui est le votre aussi, comme votre pere, qui est le seul des adultes mâle qui survie au malheur des autres. Mes chers enfants je vous recommande que si votre chere et tendre mere venait à contracter un second mariage, de respecter celui qu'elle prendra pour mari et de l'appeler votre pere si vous pouvez, ou Monsieur dans le cas que cela arriverait si par cas il vous était brutal ou qu'il fut débauché pour gaspiller votre argent, soit qu'il vint à s'enrechrir à même. En ce cas-là, vous employerez quelque personne sage et de connaissance pour lui faire rendre compte de vos argents, soit à l'amiable, ou par voie de justice, et dans le cas où il vous batterait, ou vous maltraiterait en vous faisant travailler plus que vos forces le permettraient ou qui vous menacerait de le dire, si vous étiez maltraité, alors les plus petits ou les plus grands se plaindront à mon oncle si il est vivant, ou à d'autres personnes de vos parents, ou à d'autres personnes respectables qui prendront vos interets, et ils aviseront entre eux si il est nécessaire de vous placer ailleurs, et de le poursuivre soit en domage ou au criminel. Mes chers enfants, je ne veux pas que vous soyez maltraité par personne, plaignez vous si vous l'ête, ne craignez rien, vous en serez que mieux, car si vous laissez prendre un pied sur vous, vous serez toujours mal. Ecoutez moi et prenez de bons conseils. Mes chers enfants je vous recommande de ne point négliger votre éducation tant spirituelle que temporelle. Ayez soin de recommander à votre chere mere qu'elle vous fasse donner une bonne éducation, car c'est la melliere chose qu'elle

puisse vous faire, car l'éducation vous fera connoître notre Ste-religion et vous la fera pratiquer dans toute son étendue, et elle vous donnera le moyen de vivre plus à votre aise dans le monde, pardonner à tous ceux qui m'ont fait du mal, comme je leur pardonne je laisse le monde avec soie du côté de la conscience. Dieu merci je suis dégagé de tout, je remercie Dieu de m'appeler à lui munie du secours de la religion, j'aurai la consolation de recevoir la Ste-communion demain et j'espere me trouver avec Dieu vendredi. Tout ce que je regrette en ce monde c'est votre chere maman et vous autres mes chers enfants, j'espere voir votre chere mere ce soir ou demain à qui je communiquerai mes dernières parolles. Je ne vous écris pas d'avantage, car je n'ai pas le temps. Je vous communiquerai d'autre chose demain. A Dieu chers enfants, ce n'est pas sans chagrin que je vous écris ces mots. Que votre chere mere ne se trouve pas peiné parce que je ne lui écris pas, qu'elle ne croye pas que je l'oublie, je l'aime plus que jamais, j'espere la voir et lui écrire. Mes chers enfants conservez cette lettre là, embrassez votre chere mere pour moi, à Dieu chers enfants à Dieu pour toujours se sont les derniere parolles que votre pere vous écris, à Dieu chers enfants je parts pour l'éternité, je ne puis pas en mettre plus long pour le présent à Dieu et priez Dieu pour moi.

Vraie Copie (Signé) A. Sanguinet

* * *

Lettre de Cardinal

Demain, à l'heure où je t'écris, mon âme sera devant son créateur et son Juge. Je ne crains pas ce moment redoutable. Je suis muni de toutes les consolations de la religion, et Dieu, en se donnant à moi-même, ce matin, me laissa espérer avec confiance qu'il me recevra dans son sein aussitôt après mon dernier soupir. Je suis dégagé de toute affection terrestre, et le seul regret que j'ai en mourant, c'est de te laisser, chère amie, ainsi

que cinq pauvres malheureux orphelins, dont l'un est encore à naître. Je te prie de croire que sans vous, rien ne pourrait me faire désirer la vie et que je recevrais ma grâce avec plus de répugnance que de satisfaction...

Qu'il est dur de mourir sans te donner le baiser d'adieu! On me dit que tu es trop faible pour supporter une entrevue; moi, je te croirais assez forte ou du moins assez raisonnable pour venir me voir sans faire des extravagances. Ceux qui te défendent de venir me voir n'ont jamais été dans notre situation. Ils ne pensent pas qu'ils me privent de la seule et dernière consolation que je pourrais espérer en ce monde, et, que par rapport à toi, ils s'exposent à de justes reproches pour t'avoir privée de recevoir les prières d'un époux mourant. Pardonne, ma chère amie; nous sommes nés pour souffrir, c'est un sacrifice de plus à offrir; à Dieu et qui nous servira à nous obtenir plus de mérites auprès de Lui. Du moins s'ils m'amenaient Marguerite et Charlotte afin qu'elles pussent toutes deux recevoir les baisers de leur père pour te les rendre. Oh! Dieu, ayant pitié de moi, de ma femme, et de mes enfants, je vous les recommande; veillez sur eux, servez-leur de père et ne tardes pas de les réunir tous avec moi dans notre saint paradis.

Rien de plus consolant ma chère Eugénie, que d'envisager la mort avec les yeux d'un mourant. On se sent dégagé des peines et des angoisses de ce monde de misère pour s'envoler dans un lieu de paix et de délices, et l'on plaint ceux que l'on a aimés sur la terre de ce qu'ils ne peuvent jouir assez tôt d'un bonheur qui nous paraît si parfait. Chère Eugénie, ne t'apitoie pas sur mon sort; bénis la Providence de ce qu'elle ne m'a pas fait mourir subitement lorsque j'avais la conscience moins préparée. Eh bien! Dieu a exaucé mes vœux; je suis courageux autant qu'il est possible de l'être, et si je pouvais te communiquer la moitié de mes forces, il m'en resterait encore assez pour le moment fatal.

Cardinal

LA PENDAISON DE CARDINAL ET DUQUETTE

“Escortés par leur confesseur, ils marchèrent vers l'échafaud... Il faisait un de ces jours sombres de décembre alors que

le ciel semble se couvrir de lames de plomb. Une forte brise soulevait la neige en tourbillons dans les angles de la cour. Une foule silencieuse encombra les abords de la prison. Au milieu d'elle on pouvait voir Mgr Bourget agenouillé dans la neige, croix pectorale en mains.

Cardinal gravit le premier les marches de l'échafaud. Humphrey lui banda les yeux en un tour de main, lui ajusta la corde au cou. Un déclic: un corps tombe dans le vide, reste suspendu après un violent soubresaut.

Quant Duquette posa le pied sur les premières marches, ses forces le trahirent, il se mit à frémir et à claquer des dents. Les aides du bourreau durent le soutenir pendant qu'on lui passait la corde au cou. Puis ce fut un spectacle horrible. Lorsque la trappe tomba, la corde mal ajustée glissa et le corps du sppplié se mit à balancer, heurtant avec violence la charpente renforcée de fer. Il était meurtri par tout le corps et saignait avec abondance. Il n'avait pas perdu connaissance et la foule pouvait entendre ses râles, elle se mit à crier: "Grâce, grâce!" Humphrey un moment interdit, prit une seconde corde, l'ajusta avec précision cette fois, puis coupa la première. Le corps tomba trois pieds plus bas et l'on entendit tout autour le bruit des vertèbres qui se disloquaient".

(in Filteau, tome III, p. 203)

x x x

St Athanase ce 22 avril 1839

Monsieur,

Excuseriez-vous une petite enfans si elle osoit se jeter dans vos bras pour vous demander quelque protection dans la situation malheureuse où elle se trouve? Privée de l'appui d'un frère chéri et malheureux, que Dieu pour la punir de ses fautes a bien voulu lui ravir par une mort violente, n'ayant plus qu'une mère faible sans ressources, à laquelle elle ne voudrait pas être

à charge, elle n'a plus d'autre espoir que dans l'homme généreux que son cœur compatissant a pensé à se donner comme devant remplacer auprès d'une mère justement inconsolable la place vide de fils qu'une victime des troubles politiques avait laissée pour aller dans l'Eternité!!...! dans l'Eternité à mon Dieu!!...Pauvre Jos!!...Pauvre Jos!! L'Epoux de ma soeur veut garder avec lui mon autre soeur Sophie: ma mère veut s'établir, malgré lui, un petit commerce pour n'être à charge de personne, et pour avoir au moins le plaisir de gagner elle même son pain en attendant qu'elle aille rejoindre dans le ciel celui qu'elle ne cesse habituellement de pleurer et pendant la nuit et pendant le jour depuis qu'elle a vu une affreuse et cruelle porte de fer mettre un obstacle à un embrassement que son amour fraternel lui aurait fait donner à mon infortuné frère, au moment fatal qui devait lui ravir un fils pour toujours!!... O mon frère, mon frère! qu'as-tu donc fait pour mériter cette mort à la fleur de ta vie?... Cher Joseph il est donc vrai que je ne te verrai plus!!... en ce monde!!... et ta petite Clarinthe!!... tu ne la serreras plus contre ton cœur!!... Et ta petite Clarinthe que tu aimais tant!!... que va telle devenir. elle ne veut pas être à charge à personne pour longtemps, elle ne veut pas abuser de la bonté de Monsieur Charlant, qui voudrait la garder chez lui, elle voudrait se mettre en état de gagner sa vie, elle voudrait pouvoir enseigner comme maîtresse d'école en attendant mieux? Mais elle est une pauvre petite ignorante il lui faudrait deux années au moins d'école pour elle même, avant de Assejer à enseigner aux autres. Tout ce donc qu'elle oserait demander aux personnes charitables qui ont promis de la protéger c'est lui fournir les moyens d'avoir quelque petite teinture de science, que son Joseph lui aurait donné sans aucun doute si une barbare faulx ne l'avait moissonné avant le tems comme s'il eut été une mauvaise herbe, si ta pauvre mère n'avait pas perdu tous ses biens par l'incendie. Mais si son espoir principal est frustré; elle ne veut pas être oisive elle tachera dans son malheur, de vivre du travail de ses mains et elle ne croira pas s'humilier en asseyant comme courturière, ou même aller en service. Son sort sera certainement à plaindre alors mais elle n'en bénira pas moins la main de Dieu qui la frappe mais qui un jour la fera entrer dans le séjour des bienheureux ou elle a toute confiance qu'il a placé son frère.

Parmettée lui de se souscrire une fois votre petite soeur

Clarinthe Duquet

LETTRE DE CHAMILLY DE LORIMIER (*)

A Drummond Esqr.

Adresse: Drummond esqr

Avocat

Montréal.

St Albans 26 avril 1838

Cher beau-frère et ami,

Pardonnez si je prends la liberté de vous donner encore des nouvelles de moi, et de réitérer ma demande, de venir à St Albans où je désire vous voir pour affaires importantes surtout si Rachel n'a pas reçu de Procuration, car si elle en avait eu une je la prie de vous substituer en sa place, sinon je vous prie de venir sans délai pour en recevoir une afin que vous puissiez retirer les loyers en mon absence; je vous prie de donner à Rachel tout l'argent dont vous pouvez disposer et vous le rembourser par les loyers, dites en même temps à Rachel qu'elle emporte avec elle tout ce qu'elle veut mporter car elle ne retournera pas qu'elle mette le tout dans de grandes valises (bien grande car le transport coute moins cher) qu'elle prenne une passe par le moyen de Louis, de et qu'elle profite de Louis pour venir, j'attends après elle pour partir et je désirerais qu'elle vint avec moi. Si vous décidez à monter avec moi ce que je désire, je vous prie de venir sans délai, mais si vous ne vous décidez pas à monter avec moi au moins de venir ici sans délai pour vous parler. Dites à Rachel qu'elle fasse la plus grande diligence pour venir car chaque jour que je passe ici me fait de la dépense inutilement et le plus tot je serai parti sera le mieux. Qu'elle prenne le *Rail Road* jusqu'à St Jean, puis delà le Steamboat jusqu'à Plattsburg où elle trouvera Chevalier chez Heath, puis enfin delà le Steamboat jusqu'à St Albans où je suis en pension à l'Hôtel de Campbell avec plusieurs de mes amis. Encore une fois venez je veux vous voir et encore une fois que Rachel emporte tout ce qu'elle veut emporter avec elle c'est à dire tout ce qui a de la valeur surtout les hardes et le reste qu'elle l'envoie à Lorimier. Au moment où je t'écris mon ami le Dr Brien, mon ami intime m'engage à aller à Champlain et je me suis laissé gagner de sorte que si tu peux venir d'ici à mercredi prochain je serai à Champlain jusqu'au mercredi suivant et ce jour là passé je serai de nouveau à St Albans mais j'ose espérer que tu seras arrivé avant ce temps à Champlain

(*) Frère aîné de Chevalier de Lorimier: Chamilly a pris une part active à la rébellion avant de se réfugier.

je serai à l'Hôtel de Nichols, j'irai à chaque Steamboat qui viendra. Quand j'ai dit d'envoyer le surplus de ce qu'elle n'apportera pas, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas de grande valeur, je ne prétends pas dire qu'elle attende jusqu'à ce qu'elle le lui ait envoyé au contraire je lui conseille de ne pas le lui envoyer pendant qu'elle sera à Montréal, au contraire ce surplus ne doit être pris par Lorimier qu'après ton départ et qu'il en dispose comme il voudra, ce qui vous conviendra je vous prie de le garder pour vous comme faible récompense des services que vous m'avez rendus ainsi qu'à ma famille. Elle ne retournera pas elle ne pourra pas retourner. Qu'elle vienne ainsi que vous au plus vite. J'ai reçu de mon bon ami Tarleton la lettre de Verneuil, ma tante t'embrasse de tout son coeur ainsi que mon oncle et te fait dire de faire la plus grande diligence, ma tante est impatiente de t'avoir auprès d'elle la lettre est touchante et ne respire qu'amitié et tendresse. Verneuil t'embrasse de tout son coeur ainsi que les enfans et te prie de monter sans aucun délai. Chemin faisant je rencontrerai probablement mon oncle qui doit être parti pour venir la chercher. Je ne peux plus différer et faut que je parte mais avant de partir je veux vous mettre mes affaires entre les mains pour n'y plus penser. Ma santé est bien bonne ainsi que celle de Chevalier que je n'ai laissé qu'hier. Mes amitiés à Henriette et ses enfans tous mes parens et Verneuil fait dire à Henriette de monter aussi avec sa famille et de n'être point en peine. Venez, venez, diligence, diligence.

(à la hâte)

Pour la vie
 Votre affectionné
 beau-frère et ami
 Chamilly de Lorimier.

PETITION ADRESSEE A F.L. POLDIE, directeur
 de la Prison de Montréal

Prison de Montréal 12 déc. 1838

Notre compagnon de détention, M. N. Fabre vient d'être plongé dans la plus profonde douleur par la nouvelle de la maladie de sa dame. L'impression déchirante qu'a fait sur cette dame l'emprisonnement de son mari lui a causé une fausse couche qui la mit aux portes de la mort. Des agens du Gouverne-

ment ont pu jeter ce Monsieur dans les prisons et l'y retenir sans qu'il y ait aucune cause, aucune raison, et qu'il y ait d'accusation contre lui. Son Excellence souffrira-t-elle qu'ils soient ainsi les assassins de son épouse infortunée! M. Fabre est tellement au désespoir de ce malheur qu'il ne peut s'adresser à son Excellence pour demander sa libération immédiate, et aller de suite rendre ses soins peut-être la vie à ce qu'il a de plus cher au monde, mais nous osons la demander respectueusement à Son Excellence au nom de la justice et de l'humanité

(Signatures):

A. Berthelot

G. Walch

Ch. Mondelet

H. Desjardins

F. Newlaine MD

Donegani

Louis Normandin

Ch. Chauvin

P. Boucherville

Ant. Couillard

P. N. Leclaire

L. H. Lafontaine

A. B. Papineau

C. S. Lusignan

J. J. Girouard

Ch. Dewitt

V. Bourassa

S. Péloquin

Pierre Bourassa

L. Chapdelaine

Olivier Gariépy

T. Ducharme

N.B. Messieurs D.B. Viger, L.M. Viger et John M. Dowell refusèrent de signer cette lettre. Le Dr Lusignan après l'avoir signé a demandé a effacer sa signature ce qui n'a pu être accordé après délibération.

Prison de Montréal 12 déc. 1838

(Signé:) A. Berthelot

Prison de Montréal

ce 28 déc. 1838

Drummon, Ecuier

Monsieur,

Je vous prie de ne pas me faire venir devant la Cour, car mon témoignage sera défavorable pour les prisonniers et sur chacun leur chefs d'accusation, la faiblesse de mes nerfs pourrez me causer une maladie.

J'ai l'honneur d'être monsieur
Sulain

Adresse: Drummon, Ecuier,
Avocat,
Montréal